

Séance du 24 avril 2008.

Présents : MM. J-M.DUPONT, Bourgmestre ff. – Président
DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK,
SIRAULT, Echevins.
Mme ~~B. GALLETZ, Présidente du CAS.~~
MM. LIENARD, ~~FAUVIAUX~~, DONFUT, CARLIER, ~~DELHAYE~~,
GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI,
CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, ~~FONCK~~,
DISABATO, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS,
DERUDDER, Conseillers Communaux.
M. Ph.WILPUTTE, Secrétaire Communal.

Désignation des représentants communaux au Conseil d'Administration du PASS

Les mandats d'Administrateur au PASS de MM.BOUVIEZ & DEBAISIEUX, Echevins, arrivent à échéance le 28 avril 2008.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAULT, LIENARD, ~~FAUVIAUX~~, DONFUT, CARLIER, ~~DELHAYE~~, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, ~~FONCK~~, DISABATO, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

- Désigne MM. Philippe DEBAISIEUX et Pol BOUVIEZ, Echevins, pour représenter la Commune de Frameries au sein du Conseil d'Administration du PASS.

La délibération requise est adoptée.

Plan Mercure – Principe de l'acquisition de terres agricoles en vue de réaliser une piste cyclable entre Eugies et Sars-La-Bruyère.

En septembre dernier, dans le cadre de l'appel à projet « Plan Mercure » de la Région wallonne visant à une meilleure sécurité des usagers les plus vulnérables, le Conseil communal a décidé d'approuver le projet d'aménagement d'une voie pour usagers non motorisés, reliant Eugies à Sars-la-Bruyère.

Cet aménagement consiste en la création d'une piste cyclable au long de la rue de Le Haye, côté droit en direction de Sars -La-Bruyère.

Cet ouvrage qui sera réalisé en site propre, nécessitera donc l'acquisition d'emprises sur les terres agricoles empruntées par son parcours.

Mr DONFUT souhaite savoir dans quel délai cette piste cyclable sera-t-elle opérationnelle.

Mr DRAUX répond que parallèlement à la présentation de l'avant-projet, on procédera à l'acquisition des terrains. Puis, on peut compter sur sept mois de travaux. On pourrait espérer pouvoir utiliser cette piste cyclable dans un délai d'un an. On demandera au Comité d'acquisition d'accélérer la procédure.

Mr DONFUT demande s'il n'était pas possible, pour éviter la longue procédure d'acquisition d'emprises sur les terres agricoles, d'empiéter sur la route pour réaliser la piste cyclable et ainsi réduire la vitesse des véhicules.

Mr DRAUX explique que c'est pour une raison de sécurité des cyclistes que cette proposition est présentée. Ils rouleront ainsi en site propre.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

Décide

Article 1^{er} : d'approuver le principe du tracé proposé pour la piste cyclable;

Article 2 : d'approuver le principe de l'acquisition des terres agricoles nécessaires à sa réalisation.

La délibération requise est adoptée.

Rénovation Urbaine de Frameries Centre – Convention exécution 2004 –
Démolition des immeubles rue des Alliés 51 -53

En juin 2004, le Conseil Communal a décidé d'inscrire l'acquisition et la DEMOLITION des immeubles situés rue des Alliés 51 -53, au programme de la convention exécution de rénovation urbaine de l'année 2004.

Dans ce cadre la Région Wallonne subsidie l'opération à hauteur de 75% de l'investissement.

Les immeubles ont été acquis et, à présent, notre auteur de projet nous remet son étude de la démolition dont il estime le coût à 184.019,83 € TVAC.

Le cahier spécial des charges qu'il a établi fixe les conditions du marché à passer et détermine l'adjudication publique en tant que mode de passation de ce marché.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

Décide :

- Article 1^{er} : d'approuver le principe-projet relatif aux travaux de démolition des immeubles sis rue des Alliés 51 -53
- Article 2 : de choisir l'adjudication publique en tant que mode de passation du marché estimé à 184 019,83 € TVAC
- Article 3 : d'approuver les conditions du marché et le cahier spécial des charges rédigé à cet effet
- Article 4 : de charger le Collège Communal de procéder à l'exécution du marché
- Article 5 : d'approuver la dépense qui en résultera
- Article 6 : de transmettre le dossier pour approbation au département concerné de la Région Wallonne.

La délibération requise est adoptée.

Principe de la mise en location du rez de chaussée de l'immeuble « Les Aravis II » en construction sur la Gd'Place

La construction de cet immeuble touche à sa fin.

Il conviendrait donc, dès à présent, d'envisager la mise en location de son rez-de-chaussée à vocation commerciale.

Il est souhaitable que la Gd'Place conserve une certaine animation en soirée, voire, dans des plages horaires raisonnables, que cette animation s'amplifie.

Pour cela, il serait tout indiqué de dédier ce plateau commercial au « Secteur HORECA » en privilégiant un établissement de style « Brasserie parisienne », pourvu d'un mobilier de standing, avec des espaces restauration et dégustation de bières, mais en veillant à proposer une enseigne complémentaire à celles déjà existantes.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

Décide :

Article 1^{er} : d'approuver le principe de la location du rez-de-chaussée commercial de l'immeuble « les Aravis II » situé sur la Grand Place sur les bases définies.

La délibération requise est adoptée.

Appartement 1^{er} étage de la Maison de l'Emploi et de l'ALE – Convention de mise à disposition.

Le 2 mars 2000, la Commune de Frameries a acquis une maison de commerce et d'habitation, sis rue Franklin Roosevelt, 123/11 à 7080 Frameries. En premier lieu, le rez-de-chaussée a été mis à la disposition de « La Maison de l'emploi » et comme l'étage était libre d'occupation, celui-ci a été mis à la disposition du CPAS afin d'accueillir des réfugiés politiques.

Suite à cette mise à disposition, une réunion a eu lieu en 2007 afin de faire le point sur les aménagements à opérer pour mettre le bâtiment en conformité et une convention de mise à disposition a été établie mais n'a jamais été signée.

Lors de la réunion qui s'est tenue le 19 mars 2008, en présence des représentants de la Commune et du CPAS, qui avait pour but de faire à nouveau le point sur les derniers travaux à réaliser pour se mettre en conformité avec les dispositions du FEDASIL et ainsi accueillir des isolés, le Collège Communal en séance du 28 février 2008 a décidé d'approuver la convention de mise à disposition et ce, pour un loyer mensuel de 700 euros hors charges.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWEN S, DERUDDER

Décide :

- d'approuver la convention de mise à disposition et ce, pour un loyer mensuel de 700 euros hors charges.

La délibération requise est adoptée.

Bibliothèque Pivot de La Bouverie - Approbation de l'avant-projet de l'œuvre d'art

Lors de la construction d'une infrastructure culturelle avec subsides, la Communauté Française impose toujours l'intégration d'une œuvre d'art au bâtiment.

Monsieur Jean-Marie MAHIEU, Artiste peintre de La Bouverie, a conçu l'œuvre d'un point de vue essentiellement artistique et c'est l'Auteur de projet de la bibliothèque pivot qui en a tracé l'avant projet technique.

Cette oeuvre sera réalisée dans le pavage du parvis de l'église et se développera vers l'entrée de la bibliothèque.

Pour éviter le risque d'un tassement différentiel du revêtement de la voirie à cet endroit, l'exécution de l'oeuvre interviendra donc dans le cadre de la réalisation du plateau ralentisseur de la rue de la Libération.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

Décide :

Article 1^{er} : d'approuver l'avant-projet de l'oeuvre d'art

Article 2 : de soumettre le dossier au Ministère de la Communauté Française

La délibération requise est adoptée.

Acquisition d'un bien immeuble situé rue de La Libération, 152 en vue notamment d'y implanter la « Maison de la Laïcité » - Décision ferme

En septembre dernier le Conseil communal a décidé du principe d'acquérir l'immeuble situé rue de La Libération 152, composé de l'ancienne taverne « le Baudouin » et d'une petite maison attenante.

Un compromis de vente a été passé en décembre au montant de 180.000€

Cette acquisition est inscrite dans le programme triennal 2007/09 des travaux subsidiés qui vient d'être approuvé par Monsieur le Ministre wallon des Pouvoirs locaux.

Une décision ferme et définitive d'acquérir ce bien peut donc être prise.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

Décide :

Article 1^{er} : de prendre la décision ferme d'acquérir l'immeuble situé rue de la Libération, 152 à La Bouverie

La délibération requise est adoptée.

RCA de Frameries – Désignation d'un réviseur d'entreprise – Octroi d'un jeton de présence – Plan d'entreprise – Approbation

En séance du 25/10/2007, le Conseil Communal a voté les statuts de la Régie Communale Autonome .

Le 16/04/2008, le Conseil d'Administration de la R.C.A. a :

en application des articles 63 et 64 des Statuts, arrêté son plan d'entreprise dans lequel sont repris les objectifs et la stratégie à moyen terme de la RCA ;

en application de l'article 5 des Statuts, décidé d'allouer un jeton de présence de 86.15€ aux membres du Conseil d'Administration et du Comité de Direction

désigné la SPRL JOIRIS-ROUSSEAUX, de Mons, en qualité de Réviseur d'entreprise, pour une durée de 3 ans et un montant annuel de 1.512,50, TVAC.

Ces décisions doivent faire l'objet d'une approbation par le Conseil Communal.

Sur proposition du Collège Communal,
l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK,
SIRAULT, LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO,
RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO,
VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS,
DERUDDER**

Décide :

- d'approuver les documents suivants remis par la Régie Communale Autonome de Frameries, à savoir :

- ✍ La désignation d'un réviseur d'entreprise : la SPRL JOIRIS-ROUSSEAUX, de Mons
- ✍ L'octroi d'un jeton de présence de 86.15€ aux membres du Conseil d'Administration et du Comité de Direction
- ✍ Le plan d'entreprise

La délibération requise est adoptée.

Subsides 2008 – Vote

Vu la Loi du 14 novembre 1983 aux termes de laquelle les budgets, comptes et bilans des organismes subventionnés par la Commune doivent être soumis à l'approbation du Conseil Communal afin de permettre le cont rôle de l'utilisation des subsides octroyés, sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

Décide :

Article 1^{er} : d'approuver les documents présentés par l'organisme

Article 2 : d'allouer les sommes suivantes :

Article 561/33201 : Syndicat d'Initiative 56 551,00 €
Cpte banc. : 776-5980710-78

Article 764/33202 : Clubs sportifs
RSB 10 416,00 €
Cpte banc. : 850-8665876-88

Les Dauphins 4 270,00 €
Cpte banc. : 370-1098204-57

La délibération requise est adoptée.

Enseignement - Année scolaire 2008/2009 - Emplois vacants

L'Article 24 du Décret du 6 juin 1994 dernier alinéa, fixant le statut des membres du personnel subsidié de l'enseignement officiel tel que modifié, stipule que le Pouvoir Organisateur communique annuellement la liste des emplois vacants aux membres du personnel concernés.

Maternel - Primaire : pas d'emploi vacant.
Maîtres spéciaux: 4 périodes de 2^{ème} langue.
6 périodes de morale.

L'Article 32 du Décret du 10 mars 2006 relatif aux statuts des maîtres de religion et professeurs de religion, stipule que le Pouvoir Organisateur communique annuellement la liste des emplois vacants aux maîtres de religion et professeurs de religion concernés suivant les modalités fixées par la Commission Paritaire Locale.

Religion Catholique : 18 périodes vacantes.

Religion Protestante : 6 périodes vacantes.

Religion Islamique : 8 périodes vacantes.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

Décide :

Article 1^{er} : d'arrêter la liste des emplois vacants dans l'enseignement fondamental pour l'année scolaire 2008-2009 comme suit :

Maternel – primaire :	pas d'emploi vacant
Maîtres spéciaux :	4 périodes de 2 ^{ème} langue & 6 périodes de morale
Maîtres de religion :	Religion catholique 18 périodes vacantes
	Religion protestante 6 périodes vacantes
	Religion islamique 8 périodes vacantes

Article 2 : de transmettre la délibération au Ministère de la Communauté Française, aux Autorités supérieures, aux Directeurs d'Ecole et aux Autorités du Culte.

Article 3 : de soumettre ce point à la prochaine réunion de la COPALOC.

La délibération requise est adoptée.

Plan de Prévention de Proximité – Rapport d'évaluation Frameries 2007

Vu l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 04/12/2003 portant exécution du Décret du 15/03/2003, la Région Wallonne a sollicité les communes pour qu'elles mettent sur pied un Plan de Prévention et de Proximité.

La zone « Borinage – Hauts Pays », reprenant les communes de Boussu, Colfontaine, Dour, Frameries, Hensies, Quaregnon, Quiévrain et St Ghislain a introduit en date du 31.01.2004 un projet collectif, en vue de mener une politique commune sur cette agglomération.

En application des directives régionales, la Commune de Frameries, est chargée de rentrer un rapport d'évaluation justifiant les subsides utilisés dans le cadre du Plan de Prévention et de Proximité

En date du 14 mars 2008, l'Attaché du Ministère de la Région Wallonne autorise la commune de Frameries à envoyer indépendamment des autres communes son rapport 2007.

Un rapport d'évaluation 2007 reprenant dans l'ordre chronologique de l'année civile l'ensemble des projets menés par la Maison de la Prévention de Frameries dans le cadre du contrat PPP ayant été établi.

Mr STIEVENART résume les grandes lignes de ce document :

La Commune, en 2007, faisait encore partie de l'Asbl « Espace Prévention Borinage Hauts-Pays ». Dès janvier 2008, il a été décidé que chaque commune réaliserait ses activités propres.

Aujourd'hui, le personnel a été repris par la Commune.

On a réalisé 84 actions ou activités. Celles-ci ont été évaluées selon les critères fixés dans le Décret. Un Comité d'accompagnement, composé de l'ensemble des partenaires (Commune, CPAS, Garance, ALE, Police ...), a validé toutes ces actions reprises dans le rapport.

Pour 56 actions, les objectifs ont été atteints, 21 partiellement et 7 non atteints car : soit trop peu d'inscrits ou mise en œuvre trop coûteuse.

24 volontaires très actifs ainsi que la participation des comités de quartier. Celui de Noirchain a été particulièrement actif. En 2007, il n'existait pas de relais à Eugies. C'est un objectif à atteindre.

3400 personnes ont participé à toutes ces actions et activités, dont 370 venues de l'extérieur.

Ces résultats sont encourageants.

Sur proposition du Collège communal, l'assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICC ONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, FONCK, DISABATO, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

Décide :

- d'approuver le rapport d'évaluation 2007 du Plan de Prévention et de Proximité de la Commune de Frameries.

La délibération requise est adoptée.

Académie de Musique - Emplois vacants - Année scolaire 2008-2009

L'Article 24 du Décret du 6 juin 1994 fixant le statut des membres du personnel subsidié de l'enseignement artistique à horaire réduit tel que modifié, stipule que le Pouvoir Organisateur communi que annuellement la liste des emplois vacants aux membres du personnel concernés.

- Chant : 4 périodes
- Flûte : 8 périodes
- Accompagnement : 12 périodes
- Violon : 7 périodes

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

Décide :

Article 1 : d'arrêter la liste des emplois vacants dans l'enseignement artistique pour l'année scolaire 2008-2009 comme suit :

- ↳ Chant : 4 périodes
- ↳ Flûte : 8 périodes
- ↳ Accompagnement : 12 périodes
- ↳ Violon : 7 périodes

Article 2 : de transmettre la délibération au Ministère de la Communauté Française et à la Directrice de l'Académie de Musique.

Article 3 : de soumettre ce point à la prochaine réunion de la COPALOC

La délibération requise est adoptée.

DIVERS

Suppression du bureau de poste de La Bouverie

Mr LAPAGLIA intervient suite à la suppression du bureau de poste de La Bouverie :

« On a reçu un folder signalant qu'un point poste serait ouvert au Champ Perdu, à l'extrémité du village. On ne pense pas aux personnes âgées ou à mobilité réduite ou sans véhicule. Il serait logique que l'on prévoit un 2^{ème} point poste plus au centre du Village. »

Mr GIANGRECO intervient également sur cette problématique :

« Le problème concernant la demande de certaines agences bancaires et de la Poste de supprimer des bureaux fait apparaître que de plus en plus de services aux personnes disparaissent. Cela met en difficulté une grande partie de la population (personnes âgées, à mobilité réduite ou n'ayant pas de moyen de locomotion). Ce démantèlement est néfaste au développement économique local. Le Collège et le Conseil ne sont pas responsables de cette situation et malheureusement ne maîtrisent pas la situation. Mais devons-nous pour autant passer sous silence cette suppression de services et accepter le fait accompli comme une fatalité ? »

C'est pour cela que Mr GIANGRECO demande d'écrire aux responsables de la Poste pour faire part de notre mécontentement et de celui de la population et de notre désapprobation concernant la fermeture annoncée du bureau de poste d'Eugies et de La Bouverie.

« Au contraire des banques qui sont des sociétés privées, la Poste est une société mixte avec une participation de capital du secteur privé et du secteur public. Il est donc de notre ressort de faire part aux responsables de la Poste de notre mécontentement et des difficultés auxquelles la population sera confrontée suite à cette restructuration».

Mme Brigitte GALLEZ rentre en séance.

« Cette suppression de services tend vers un objectif de rentabilité et non vers un service à rendre au public.

De plus, les points Poste ne sont que des pis-aller. S'ils répondent aux dispositions prévues dans le contrat de gestion de la Poste, ils ne rendent pas tous les services et le service unanime que le bureau de Poste offre au public. La privatisation d'actions du service public détériore la qualité du service, met à mal toute une série d'emplois directs ou indirects et implique aussi une diminution de clientèle potentielle pour les commerces environnant le bureau de poste.

Il y aurait lieu d'intervenir, dans la mesure de nos possibilités, auprès des responsables politiques pour évaluer le bien-fondé de la privatisation partielle et que l'on revoit la stratégie de gestion du service postal. »

Mr DI SABATO rappelle qu'il était déjà intervenu au Conseil au sujet de la suppression du bureau de Calmette et qu'une décision de motion avait été prise. Malgré tout on continue à fermer des bureaux. Dans la région il y en aurait 12 qui vont fermer.

« Pour éviter cette fermeture, les commerçants de Fontaine Lévêque ont eu pour stratégie de refuser d'installer un point poste dans la localité ce qui a eu pour conséquence que la Poste n'a pu fermer son bureau. Peut-être pourrions-nous faire de même à Frameries ? Il relève également qu'à Mons trois bureaux de Poste resteront. Ce qui n'est pas équitable par rapport aux autres communes. »

Mr CARLIER confirme qu'il y a eu une motion votée il y a quelques années.

De plus, il s'est rendu, accompagné de Mr Debaisieux, à une réunion au PASS, à l'initiative des dirigeants de la Poste. Il a pris personnellement la parole et a interpellé les postiers en les mettant face à leurs responsabilités suite à la fermeture de Calmette. A ce moment-là, il n'y avait pas de point poste.

On s'est aperçu très vite que les missions traditionnelles de services publics, considérées comme non rentables, ne les intéressaient plus. A cette réunion, il avait été dit que plus aucune suppression de bureau ne serait prise sans un contact avec les autorités communales, qui connaissent mieux les besoins de leur population.

Apparemment, cela n'a pas été respecté. Il faudrait peut-être le leur rappeler.

Mr DISABATO estime qu'il devrait au minimum y avoir une information avant fermeture.

Mr le Bourgmestre intervient en précisant que nous avons l'obligation d'envisager les choses de manière pragmatique. En tant que Bourgmestre, ce qui l'irrite beaucoup c'est la situation des habitants du centre de La Bouverie. Nous nous étions manifestés lorsque nous avons appris la décision de fermeture de la poste et avons souhaité, au minimum si cette décision était maintenue, qu'il y ait un point poste à proximité immédiate du bureau supprimé. Or, le point poste qui doit remplacer le bureau de poste de La Bouverie est installé au Champ Perdu. C'est carrément se moquer du monde et de la situation des gens de La Bouverie.

Il a réécrit à la Poste et téléphoné à la Direction. Ce lundi, il a reçu un responsable chargé de la mise en œuvre des points Poste. Celui-ci l'a assuré que la Poste était d'accord pour créer un point Poste au Centre de La Bouverie sans pour autant fermer celui du Champ Perdu.

Dans un premier temps, un point Poste peut aussi avoir un effet bénéfique sur les activités commerciales. Les commerçants du centre de La Bouverie sont disposés à discuter avec la Poste. Il y a des incitants financiers à la clé. Il y aura de nouveau une démarche de la commune auprès de la Poste pour maintenir deux points Poste à La Bouverie.

Sur le fond, on peut regretter la fermeture du bureau de poste mais on n'a pas le pouvoir de faire revenir la Poste sur sa décision. Aujourd'hui, d'après une étude de la Poste, il apparaît que 90 % des opérations courantes sont assurées par les Points Poste.

Il tiendra le Conseil Communal informé de la suite qui sera réservée à la démarche communale. S'il n'y a pas de solution par rapport à la reprise d'un point Poste par un privé, il faudra envisager d'autres actions. La volonté du Collège Communal est qu'un Point Poste supplémentaire soit installé.

Mr LIENARD est bien conscient qu'on n'a pas le pouvoir de changer la priorité des fermetures. Toutefois, il attire l'attention sur le fait que maintenir le point Poste du Champ perdu est une bonne chose mais il craint que ce soit la préfiguration de la fermeture probable et annoncée du bureau de poste d'Eugies qui lui offre ses services non seulement aux habitants d'Eugies mais aussi à ceux de Sars-la-Bruyère, Genly, Blaugies. Où iront ces personnes ? On a déjà supprimé la banque Dexia à Eugies. Il faudrait également attirer l'attention des responsables de la Poste sur la situation particulière sur le plan géographique, économique et social du bureau de poste d'Eugies. Il félicite le Collège d'avoir été proactif dans la mesure de ses moyens mais il faut voir plus loin.

Mr le Bourgmestre propose d'envoyer copie du courrier qu'il a adressé aux responsables de la Poste à l'ensemble du Conseil Communal où il fait référence au bureau de poste d'Eugies. Il en a également référé au responsable qu'il a reçu ce lundi et ce dernier lui a soutenu qu'il n'y avait pas de projet de fermeture pour le bureau d'Eugies. Celle de La Bouverie était prévue depuis longtemps. On reste très attentif à la situation.

Trottoirs – Passage pour les personnes à mobilité réduite

Mr CICCONE intervient sur la problématique des trottoirs qui ne laissent pas suffisamment de place aux personnes en chaise roulante. Il sollicite également la pose de poubelle au coin de chaque rue afin de recueillir les cannettes.

Mr DRAUX rappelle que le Conseil a voté la Charte Handycity. Il y a donc des points à respecter pour les travaux de voiries notamment et qu'à chaque carrefour on abaisse les trottoirs. C'est prévu dans le nouveau plan d'aménagement de la grand'rue et dans le dossier de revitalisation de la rue Désiré Maroille. Chaque fois que l'on fera des travaux on y pensera.

Mr le Bourgmestre souligne qu'il est prévu au budget 2008 des crédits destinés à une étude d'intégration des personnes à mobilité réduite afin de mettre en œuvre un plan communal d'intégration.

Statues au Mont des Ecureuils et Monument Maroille

Mr DISABATO informe l'assemblée qu'une personne se propose de restaurer la statue du mineur située au Mont des Ecureuils. Elle souhaite simplement que le transport soit assuré par la main d'œuvre communale. Le Président marque son accord.

Pour ce qui est du monument Désiré Maroille sis à la rue Léon Defuisseaux, qui a été dégradé à la suite d'un accident, Mr DISABATO demande ce qui est prévu quant à sa réparation.

Mr le Bourgmestre répond que ce dossier est l'instruction par la Compagnie d'assurance. Cette dernière sera sollicitée à l'effet de savoir où en est le dossier.

Etat du rond-point du PASS

Mr LIENARD intervient sur l'état de l'infrastructure du rond-point du PASS. Le gros œuvre relève de la responsabilité de la Province mais l'IGRETEC a été chargée de l'éclairage et de l'appareil de sécurité du rond-point.

La Province n'entretient pas ce rond-point. L'Intercommunale ne devrait-elle pas veiller au bon entretien de l'éclairage du PASS ? Il faudrait intervenir auprès de la Province et d'IGRETEC afin qu'ils mettent tout en œuvre pour améliorer la situation.

Ce rond-point se situe à l'entrée de la Commune et ne donne pas une image positive de la région aux visiteurs. La sécurité est mise en cause puisque le rond-point n'est pas signalé de manière correcte et cela risque d'engendrer des accidents. Beaucoup de personnes s'inquiètent de cette situation.

Mr DEBAISIEUX s'inquiète également de la situation. Un piquet d'éclairage a été abattu lors d'un accident et n'a toujours pas été remplacé. Il faut s'assurer que les services techniques communaux ont rencontré les services d'Igretec à ce sujet. Cette dernière doit présenter prochainement un projet de nouvel éclairage du rond-point, avec un mât plus petit dont la lumière se diffuserait plus largement. Ensuite la commune devra donner son accord avant que l'intercommunale ne procède à un marché de fournitures. On peut espérer, vu les délais de chaque opération, le rétablissement de l'éclairage pour le mois de septembre.

Concernant l'aménagement du rond-point, celui-ci appartient à la Province. En 2003, un début d'aménagement avait commencé mais, après le vol de plantations et de fleurs, celui-ci est resté en l'état.

Il propose, puisqu'il y a manifestement carence de la Province, que la Commune, à moindre frais, procède elle-même à quelques plantations de façon régulière pour que ce rond-point soit plus propre et plus accueillant et ce, dès que l'éclairage aura été renouvelé.

Mr DONFUT relève que le rond-point de Cuesmes, juste après la sortie d'autoroute, est dans le même état. Apparemment le Collège de Mons ne se soucie pas de cet endroit. Etant donné que ce rond-point est aussi la porte d'entrée vers Frameries et notamment du PASS, que le MET ne fera rien, on pourrait proposer à la Ville de Mons de nous fournir les fleurs et plantations diverses et que la main d'œuvre communale en assurerait la plantation et l'entretien.

CPAS - Vente du site de la Maison du Gérant

Mr DONFUT rappelle qu'on a beaucoup travaillé sur le développement local : rénovation urbaine, ZIP, projets immobiliers publics et privés ... ce qui a amené des résultats intéressants. La stratégie de la commune n'a jamais été d'exclure le partenariat avec le secteur privé. Il n'y a pas que le public qui compte.

Il y a un problème avec le CPAS.

Le CPAS s'est porté acquéreur du site de l'ancienne maison du Gérant à la rue de Grande-Bretagne pour y abriter ses services administratifs.

Cependant, ce bâtiment s'est avéré non fonctionnel et le projet a été abandonné.

En attendant, on y a logé une famille de réfugiés.

Aujourd'hui, le CPAS met cette importante propriété en vente en mettant des critères sociaux pour éviter qu'un privé ne l'acquière à des fins personnelles. Il souhaiterait un projet à caractère social, ce qu'on peut comprendre.

En début d'année, un promoteur est venu pour présenter un projet de maison de repos et résidence services. Projet à caractère social. Contre toute attente, ce promoteur s'est vu refuser sa proposition.

Or, cela fait des années que l'on travaille pour attirer des personnes qui ont des idées de développement sur l'entité. Aujourd'hui, on refuse un projet alors qu'il réunit tous les critères attendus par le CPAS.

Le CPAS a racheté deux maisons de repos privées. Mais personne n'a dit qu'une nouvelle maison de repos privée ne pouvait s'installer chez nous.

Mr DONFUT interroge le Collège à l'effet de savoir s'il a été mis au courant de ce refus. Il y aurait lieu de définir une ligne de conduite claire.

Mr le Bourgmestre passe la parole à Mme GALLEZ, Présidente du CAS.

Mme GALLEZ fait le rétroacte de ce dossier. Cette demeure a été acquise par le CPAS, à la demande de la Commune. Après étude, ce bâtiment ne répondant pas aux besoins des services du CPAS, ce dernier a décidé de le mettre en vente tout en y intégrant certains critères sociaux tels que faire du logement à caractère social avec accès aux personnes handicapées tout en sachant que la maison du gérant, considérée comme remarquable, ne pouvait être démolie complètement.

Le CPAS a reçu une seule offre. Elle a été débattue au Conseil de l'Action Sociale, lequel ne l'a pas retenue, ne répondant pas au vœu souhaité. Il faut savoir que la date limite des offres à déposer chez le notaire était le 31/12/2007, ce qui a été précisé à toutes les personnes qui ont émis un éventuel intérêt pour cette acquisition.

Le présent promoteur, qui était bien au courant, n'a pas déposé de projet dans les délais impartis. Le point est passé en concertation Commune/CPAS.

Ensuite, des contacts ont été pris pour voir comment on pourrait réorienter le projet, peut-être par un partenariat public/privé. Le CPAS pourrait mettre à disposition sa propriété à un projet privé.

Elle souligne que le promoteur a présenté son projet de home-residence services à l'Administration Communale mais il n'a pas fait d'offre chez le notaire dans les délais.

Mr DISABATO estime que ce débat ne doit pas se tenir en séance du Conseil Communal. C'est un bâtiment qui appartient au CPAS ; s'il y a un problème entre les membres de la majorité, il y a des instances faites pour cela. Il y a un Comité de Concertation Commune/CPAS d'une part, la Présidente du CPAS est membre à part entière du Collège Communal d'autre part.

Mr DONFUT répond qu'il s'agit d'un projet d'intérêt général et de développement local, qu'à ce titre, il souhaite que le Collège soit intimement associé à la réflexion.

Mr le Président souligne qu'il s'agit d'un projet d'intérêt communal au sens large.

La question posée par Mr DONFUT fait référence à un projet présenté par un investisseur privé. Ce projet n'a jamais fait l'objet d'un point en Comité de Concertation Commune/CPAS. Par contre, un autre projet, qui ne correspondait pas aux attentes du CPAS, a bien été présenté.

Le promoteur, qui s'est manifesté tardivement par rapport à l'échéance fixée, a souhaité pouvoir exposer son projet au CPAS. Il n'a pas été autorisé à le faire.

A ce stade, il appelle le CPAS à revenir sur sa décision et lui permettre de présenter son projet qui serait ensuite porté en Concertation Commune/CPAS.

Il s'agit effectivement d'une décision d'intérêt communal.

L'esquisse qui a été présentée consiste en une maison de repos + le réaménagement de la maison du gérant en résidence-services + construction d'habitations pour personnes à mobilité réduite. Ce projet rencontre la philosophie souhaitée par le CPAS. De plus, il y a une demande énorme en la matière. Il ne faut pas s'enfermer derrière une échéance, il faudrait au minimum écouter ce promoteur et lui permettre de présenter son projet, d'autant plus que celui-ci est tout à fait complet.

Mme GALLEZ reprend que le refus du 1er projet est passé en Concertation Commune/CPAS ainsi que la réorientation vers le partenariat public/privé.

De plus, le 2^{ème} projet a été refusé par le Conseil du CPAS parce que le promoteur n'a pas présenté d'offre chez le notaire dans les délais impartis. Elle déplore que l'on en parle aujourd'hui en séance publique du Conseil Communal alors qu'on aurait pu lui en parler avant cette interpellation.

Mr DONFUT insiste qu'il s'agit bien d'un projet d'intérêt général. Il lui a été dit que si le CPAS n'avait pas pris la proposition en compte c'est par peur d'une certaine concurrence.

Ce n'est pas évident de monter un projet pareil dans un si court délai

On a des partenaires qui essaient de s'investir sur la Commune et cela prend du temps.

On n'a jamais travaillé ainsi, si c'est un changement de stratégie de la Commune, qu'on le lui dise.

Le promoteur a écrit au CPAS pour demander de présenter son projet mais il a été débouté.

Il souhaite que l'on mette le point en Concertation Commune/CPAS.

Mme GALLEZ relève qu'il s'agit de la décision de l'ensemble des membres du Conseil du CPAS.

Mr LIENARD manifeste son étonnement et dit ne rien connaître de ce projet. Il assiste à toutes les réunions auxquelles il est convié et aucun membre de son groupe ne semble être au courant. Il souhaite qu'il y ait plus de transparence.

Mr le Président soumettra ce point à un prochain Collège Communal.

Adoption du procès-verbal de la dernière séance (séance publique)

Il s'agit de la séance du 20 mars 2008.

En application de l'Article L1122-16 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et, conformément à l'Article 48 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, ce document, puisque aucune observation durant la présente séance n'a été observée, est adopté, à l'exception de Mr DISABATO qui s'abstient, n'étant pas présent le 20 mars.

Par le Conseil :
Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre ff.,

Ph.WILPUTTE.

J-M.DUPONT.